 **GRISY-SUISNES - MARCHÉ DE NOEL**

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020

 DOSSIER DE CANDIDATURE

Confirmation de l’inscription définitive par le Comité des Fêtes

Si nous nous trouvions contraint d’annuler notre marché de noël en raison

du COVID-19, tous les chèques vous seront retournés.

NOM ET PRÉNOM DE L’EXPOSANT :

QUALITÉ : Commerçant : Autres à préciser :

ADRESSE :

CP : VILLE : TÉL :

ADRESSE MAIL :

ARTICLES PROPOSÉS A LA VENTE (le plus précis possible, toute forme de restauration sur place est interdite, elle est réservée au Comité des Fêtes) :

A RENVOYER, A L’ADRESSE SUIVANTE :

COMITÉ DES FETES DE GRISY-SUISNES – MAIRIE – 77166 GRISY-SUISNES.

AVANT LE 12 OCTOBRE 2020 DUMENT REMPLI, ACCOMPAGNÉ D’UN CHEQUE DE CAUTION DE 50€ ET D’UN CHEQUE DE RÉSERVATION SUIVANT BESOIN CI-APRES, LIBELLÉ A L’ORDRE DU COMITÉ DES FETES DE GRISY-SUISNES.

**FORFAIT WEEK-END COMPRENANT** : STAND DE 2 TABLES DE 1m80, 2 CHAISES : **40€**

**BESOINS SUPPLÉMENTAIRES** :

 1 TABLE DE 1M80 : **20€**

BESOIN EN ELECTRICITÉ : **5€**

2 GRILLES : 5€

JE JOINS A LA PRÉSENTE LE CHEQUE DE CAUTION (50€) QUI ME SERA RESTITUÉ LE DIMANCHE 22 NOVEMBRE A 18H00. JE JOINS, ÉGALEMENT, LE CHEQUE DE RÉSERVATION DE ……€. JE M’ENGAGE A RESPECTER LE REGLEMENT JOINT. EN CAS DE DÉSISTEMENT, SEUL LE CHEQUE DE RÉSERVATION ME SERA RESTITUÉ, LA CAUTION RESTANT ACQUISE A L’ASSOCIATION.

A , Le

(Ecrire à la main « lu et approuvé ») Signature

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOEL DU 21 ET 22 NOVEMBRE 2020

**LIEU DU MARCHÉ DE NOEL** : Salle des sports Rue des Bois 77166 GRISY-SUISNES

**ACCÉS** : Dans GRISY-SUISNES, suivre le fléchage qui sera mis en place.

**ACCUEIL ET INSTALLATION** : l’accueil se fera le samedi 21 novembre 2020 à partir de 7h00 à la Salle des Sports. Les tables et les chaises seront mises à votre disposition.

**HORAIRES** : L’installation de votre stand devra être terminée à 10h00 maximum pour l’ouverture au public. Le démontage de l’exposition et des stands s’effectuera le dimanche 22 novembre 2020 à partir de 18h00. **Tout exposant qui démontera son stand avant 18h le dimanche verra son chèque de caution encaissé.**

L’exposition sera ouverte au public : Le samedi de 10h00 à 18h00

 Le dimanche de 10h00 à 18h00.

**MESURES SANITAIRES** : Il appartient à chaque exposant de se conformer à l’application des mesures gouvernementales en vigueur à la date du marché de noël (gel hydroalcoolique etc..).

***En 2019, nous avons organisé notre première tombola. Celle-ci a reçu un vif succès, par conséquent, nous la renouvelons cette année.***

***A cette occasion, nous vous sollicitons afin de savoir si vous pourriez participer gracieusement à cet événement en offrant des lots ou bons d’achat.***

***Pour vous remercier de votre participation, une publicité de votre stand peut être faite pendant le marché de Noël.***

***Afin d’organiser au mieux cette tombola, nous vous remercions de nous communiquer lors de votre inscription le (les) lot(s) ou bon(s) d’achat offerts***

***Nous comptons sur votre générosité et vous en remercions par avance.***

**ASSURANCE**: Les organisateurs n’étant que de simples détenteurs et non dépositaires au sens du code civil, déclinent toute responsabilité en cas de vol, d’incendie, perte et détérioration de toute nature. L’assurance des objets et autres, reste à la charge des exposants, qui doivent donc souscrire une assurance garantissant les risques usuels dont il pourrait être l’auteur ou la victime tels qu’incendie, vols, responsabilité civile.

La présence de l’exposant sur le stand est obligatoire. Les stands ne doivent pas être laissés sans surveillance, même à l’heure du repas nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du stand.

Le gardiennage sera assuré la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre 2020 de 18h00 à 10h00.

L’organisateur.